

ABONNEMENTS
L'ABONNEMENT
d'abonnement
se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paie d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 4 Septembre 1873

Les nouvelles particulières que nous recevons de Paris et de Versailles, et desquelles il ne nous est guère permis de douter, sont de nature à nous faire croire que la question du drapeau vient de prendre, dans la pensée et dans les intentions de M. le comte de Chambord, une importance plus grande qu'on ne le supposait.

Si cette situation ne se modifiait pas, un certain nombre d'hommes politiques auraient résolu de soumettre à l'Assemblée nationale, dès le jour de sa rentrée, le projet de proroger pour quatre ans les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, soit en conservant, soit en modifiant le titre équivoque et provisoire de Président de la République porté par l'illustre Soldat de Reichoffen.

A leurs yeux, le drapeau tricolore est une condition absolue de l'acquiescement de la nation au rétablissement de la monarchie traditionnelle, et ils ne comprennent cette restauration, qu'avec le concours de toutes les forces et de toutes les nuances du parti conservateur, qui considère, à tort ou à raison, cet emblème patriotique, comme la consécration presque séculaire des conquêtes légitimes de la révolution de 1789.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT
Versailles, 3 septembre 1873.

Le maréchal président de la République partira demain soir, à 4 heures, pour sa propriété de Laforêt, près Montargis.

Pendant ces quelques jours de villégiature le maréchal ne recevra aucune visite officielle et se contentera de venir à Paris présider le conseil des ministres.

Les conseils généraux poursuivent leur œuvre. Aucun incident n'est à signaler; on peut constater que le mouvement des assemblées départementales s'est passé dans le plus grand calme et sans les manifestations politiques que l'on redoutait et qui les auraient fait sortir de leur caractère.

Pour eux encore la prorogation des pouvoirs du maréchal pour 2 ou 3 ans paraît actuellement la solution la plus sortable. Il est inexact toutefois que les ministres aient arrêté de déposer à la rentrée une proposition dans ce sens; ils évitent au contraire, avec un soin particulier de mêler à leurs

délibérations des questions qui seraient de nature à les diviser peut-être.

La vérité est que le gouvernement, ou du moins la majorité de ses membres, pensent qu'après avoir laissé à la Chambre la liberté qu'il lui est due, si les tentatives librement faites de restauration monarchique échouent, leur devoir est de proposer à la Chambre et au pays une solution qui rassure les intérêts conservateurs.

Le discours du duc de Broglie à Evreux n'a pas eu d'autre but que celui-là: montrer, au dessus des tentatives des partis et en dehors d'eux, un gouvernement vigilant et fort qui est une garantie pour aujourd'hui et qui sera une ressource pour demain.

Le choix de Trianon pour juger le maréchal Bazaine semble probable sans être définitivement arrêté. Le devis présenté pour l'installation à Compiègne a été, au dire des intéressés, singulièrement exagéré. D'après eux les dépenses ne s'élèveraient qu'à 30 ou 40,000 fr. Ce devis est actuellement révisé. S'il ne nécessitait que ces derniers frais, ou les dépenses déjà faites et celles à faire à Trianon, il est possible que l'on revienne au projet de Compiègne. La salle serait là du reste plus spacieuse et plus commode. Celle de Trianon qui est l'ancienne salle à manger ne pourrait guère contenir que 300 personnes.

Une dépêche de Rome annonce que le voyage du roi d'Italie à Vienne est décidé: on semble néanmoins faire valoir dans les cercles politiques italiens que cette visite n'a aucun caractère d'hostilité pour la France bien qu'elle semble devoir entraîner le voyage du roi Victor Emmanuel à Berlin.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Les organes du radicalisme sont enchantés des succès qu'ont obtenus, à la commission de permanence, leurs députés.

Toute la séance a été occupée par les interpellations de ces messieurs sur la suppression des journaux. La défense des organes de la démagogie est le seul rôle que les radicaux se sentent capables de remplir. Leurs électeurs ne leur demandent, il est vrai, pas autre chose. Ils se soucient assez peu qu'ils aient quelque notion sur les finances, l'industrie, le commerce. Un candidat qui aurait étudié ces questions serait certain de ne pas être choisi par les radicaux pour les représenter. Il n'atteindrait pas dans les clubs à cette éloquence épicée qui est seule appréciée de ces électeurs.

Les organes du radicalisme, la République française, le Rappel, le Siècle, etc., consacrent trois colonnes à reproduire aujourd'hui les banalités débitées hier à la commission de permanence, à propos des journaux républicains auxquels on a interdit la vente sur la voie publique. Ces journaux qui prétendent chercher le bonheur du bon peuple, qui nous parlent chaque jour des souffrances des nouvelles couches sociales, n'ont pas trouvé deux lignes pour demander au gouvernement la suppression de la surtaxe d'entrepôt et de la surtaxe de pavillon qui frappe les blés d'un droit de 3 fr. par hectolitre. On peut juger par ces faits de la sollicitude que les radicaux

portent aux classes ouvrières, et combien il importe peu aux organes du radicalisme que le pain soit cher ou bon marché.

Pendant que les radicaux ne trouvent pas un mot pour la défense des intérêts économiques des classes ouvrières, il n'est personne qui ignore à Paris que la démagogie a cherché à exploiter l'augmentation du pain.

Les radicaux de deuxième classe ceux qui opèrent dans les cabarets, répètent de tous côtés que la cherté du pain est due aux accaparements, que le gouvernement du 24 mai et les riches sont heureux des souffrances du peuple. M. de Broglie a annoncé, en répondant à une demande qui lui était adressée par un député conservateur, que le conseil des ministres avait décidé que la surtaxe de pavillon et la surtaxe d'entrepôt allaient être immédiatement supprimées sur les blés.

Le gouvernement reconnaît que les radicaux ne l'ont pas beaucoup pressé d'arriver à cette solution. Ils se préoccupent si peu de ces sortes de questions.

La suppression de la surtaxe d'entrepôt va permettre d'introduire en France les blés des Etats-Unis, du Chili, d'Australie, et en ce moment entreposés à Londres et à Anvers. Le commerce pourra faire venir directement des blés des Etats-Unis. L'abolition de la surtaxe de pavillon facilitera l'arrivée à Marseille des blés expédiés sous pavillon grec. Avec les nouvelles des divers marchés de province qui constatent une baisse à peu près générale des blés, il est présumable, que la hausse sera momentanément arrêtée et que, dans quelques jours, le prix du pain pourra être diminué. Le bon peuple va pouvoir manger du pain bon marché, s'écrieront demain les radicaux, et ils verseront des larmes d'attendrissement. Ce qui sera encore de leur part un moyen d'exploiter les naïfs, car on a vu quand il s'agissait de ses intérêts, avec quelle sollicitude ils se gardaient de dépenser leur encre pour réclamer une mesure que les conservateurs ont seuls sollicitée et à laquelle le gouvernement vient de se décider.

Français.

D'après des renseignements que nous recevons de Saint-Petersbourg, le séjour prolongé du grand-duc héritier en Angleterre, ses relations intimes avec la famille royale, l'influence qu'exerce sur lui visiblement la connaissance des mœurs, du caractère et des conditions de la vie publique de ce pays, semblent destinés à raffermir ses convictions déjà connues au sujet du régime constitutionnel. Il peut en résulter des conséquences qui auraient de l'influence sur l'avenir de la Russie et même de l'Europe.

On raconte à Saint-Petersbourg, dans des cercles bien informés que, dans des lettres écrites à ses intimes, le grand-duc héritier s'exprime avec admiration sur les institutions anglaises, et qu'il est charmé de la vie de famille qu'il a trouvée à la cour. Le jeune prince semble persuadé de la nécessité de transporter en Russie quelques-unes des institutions constitutionnelles de l'Angleterre, et considère qu'elles sont propres à assurer l'avenir de sa dynastie. Les lettres du grand-duc, et plus encore celles de son entourage, respirent les sentiments les plus affectueux pour l'Angle-

terre. Les relations intimes et de famille qui liaient la famille impériale de Russie à la Prusse, depuis le règne de Paul, et encore plus depuis Alexandre et Nicolas, feront certainement place à une alliance et un pacte de famille avec l'Angleterre. Aujourd'hui la question d'Orient, la rivalité de ces deux puissances, rendent les relations embarrassées et difficiles; une solution de la question orientale, les rapprocherait et les herait pour l'avenir.

Quant à cette éternelle question slave, dont on parle tant, et qui, en Russie, occupe si vivement les esprits, il paraît que sa solution est forcément ajournée jusqu'au règne futur. On n'espère plus en avoir la fin sous Alexandre II; ce sera le programme de son fils. En attendant, on prépare les matériaux et les hommes mûrissent: mais on peut prévoir dans l'avenir une politique plus résolue, plus indépendante et qui, certainement, changera les conditions présentes des relations avec l'Allemagne et la France.

L'expérience de la République se poursuit en Espagne d'une manière désastreuse pour ce malheureux pays. Les feuilles républicaines, après la soumission d'Alcoy, de Grenade, de Cadix, de Murcie, de Lorca, de Séville, de Malaga, de Valence, s'étaient empressées d'annoncer que l'insurrection était vaincue, que le gouvernement de Madrid l'emportait, que l'ordre était rétabli dans la Péninsule, que toutes les forces de l'Espagne allaient être dirigées dans un vigoureux effort contre les carlistes, dont la défaite était désormais certaine.

Aucune de ces espérances ne s'est réalisée; la situation de l'Espagne est toujours aussi déplorable; l'insurrection, qui a cédé presque sans résistance sur presque tous les points, est aujourd'hui concentrée dans Carthagène, dont le général Martinez Campos vient de commencer le siège.

Il est possible que la résistance du gouvernement insurrectionnel que préside le général Contreras ne soit ni longue, ni acharnée; il se peut que les cantonalistes, convaincus par l'expérience même de leur impuissance militaire renoncent à prolonger la lutte et entrent en négociations. Mais on se tromperait grandement si l'on voyait dans leur soumission une victoire de l'ordre.

Les principes pour lesquels Contreras et ses amis ont pris les armes n'ont en rien souffert de leurs défaites. Le fédéralisme démagogique dont ils sont les représentants, loin d'être écrasé par l'insuccès des tentatives armées qui ont couvert de sang et de ruines le midi de l'Espagne, est toujours en majorité dans les Cortès constituantes. Gouvernement et Assemblée défendent le même programme, professent les mêmes idées que les insurgés. La lutte n'est, entre eux, qu'une compétition de pouvoir.

INFORMATIONS

Les radicaux du département de l'Eure ont commencé une campagne contre M. de Broglie.



On annonce qu'à l'instigation du comité directeur de Paris, un certain nombre d'électeurs du département ont pris l'initiative d'une sommation adressée à M. de Broglie d'avoir à se démettre de son mandat de député. Le document aurait reçu quatre à cinq cents signatures. Sur 115 mille électeurs, c'est peu.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une nouvelle circulaire leur rappelant les instructions de ses prédécesseurs pour prévenir toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre.

M. Beulé recommande aux préfets d'assurer plus complète et plus stricte que jamais l'exécution de ces instructions.

De son côté, la préfecture de police a fait prévenir les principaux restaurateurs de Paris que l'organisation de banquets commémoratifs du 4 septembre était interdite et qu'ils seraient considérés comme complices de ceux qui en organiseraient dans leurs établissements.

Les républicains sont très mécontents de ces mesures. Ils se préparaient à fêter le 4 septembre, qui leur a permis de se ruer sur toutes les places où l'on émargeait au budget, et de prendre l'entreprise d'une foule de fournisseurs, ce qui était moins dangereux que de se battre contre les Allemands.

On lit dans la France :

« Le choléra, il n'y a malheureusement plus à en douter, vient de faire son apparition en France. Vingt et quelques malades ont succombé à l'hôpital du Havre, présentant les symptômes les plus caractéristiques de la maladie. En ville la mortalité a été également considérable. Le 10 août, 8 militaires atteints de cette affection ont été amenés de la caserne à l'hôpital, et 3 sont morts dans la même journée. Ils n'ont été malades que quelques heures et peuvent être considérés comme ayant succombé à des attaques foudroyantes.

« Dans tous les cas funestes constatés au Havre, la durée de la maladie n'a pas dépassé trente ou quarante heures. D'après la Gazette hebdomadaire, le mal cependant ne fait pas de progrès. Presque tous les praticiens de la ville ont observé un certain nombre de cas, surtout dans la classe pauvre. On dit au Havre que la maladie a été apportée par un navire allemand, l'Ammonia, venant de Hambourg, mais ce n'est là qu'une pure hypothèse. L'administration a pris toutes les mesures usitées en pareil cas et l'on a créé à l'hôpital des services spéciaux pour les cholériques. La maladie vient de se déclarer à Harfleur et à Montvilliers, localités voisines du Havre. Une lettre particulière de Montvilliers nous apprend que le fléau y sévit avec intensité.

L'investissement de Barcelone par les bandes carlistes continue avec rapidité. Les communications entre la capitale de la Catalogne et Madrid, ne sont plus possible, par suite de la destruction des voies ferrées de Saragosse et de Tarragone. Le télégraphe nous apporte la nouvelle de l'incendie des deux ponts du chemin de fer de Gironne. La seule ligne ferrée qui réunissait Barcelone à la France se trouve donc également coupée. L'isolement par voie rapide est complet. Reste la voie de mer.

A Bilbao, les autorités ont assigné un délai de quatre jours à toutes les embarcations étrangères pour quitter l'embouchure de la rivière. Le chef militaire de la ville veut assurer la facilité de ses communications avec les forces navales qui devront concourir à la défense de la place, lors de l'attaque des carlistes, qui est considérée comme prochaine.

Chronique locale et méridionale.

M. de Lacoste, receveur particulier des finances à Valenciennes, est nommé trésorier-payeur général du Lot, en remplacement de M. du Tillet, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

M. du Tillet, trésorier-payeur général du Lot, est nommé receveur percepteur du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Nous voyons avec peine le changement de l'éminent fonctionnaire dont notre département a pu depuis longtemps apprécier l'aptitude et l'affabilité, et que ses alliances de famille

attachaient à notre pays. Mais tout en regrettant le départ de M. du Tillet, nous applaudissons à l'avancement si bien mérité qu'il vient de recevoir.

Nous recevons de Concorès la protestation suivante; nous l'insérons sans commentaires... elle n'en a certes pas besoin :

Les soussignés, Sagnes aîné, Sagnes Antoine et Sagnes Léon, de la commune de Concorès, canton de St-Germain (Lot), déclarent ne pas reconnaître pour leur œuvre, les deux lettres écrites de Concorès au sujet du pèlerinage de cette paroisse à Rocamadour, et à l'adresse de M. le curé, signées de leur nom à leur insu, et insérées dans le Réformateur du Lot. Ils protestent contre l'indigne abus qu'on a fait de leur signature, et déclinent toute responsabilité.

Concorès, le 21 Août 1873. SAGNES Antoine, SAGNES Léon, SAGNES.

Les examens pour les engagés conditionnels d'un an, auront lieu à la préfecture, le jeudi 11 septembre courant, à 8 heures du matin.

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1873 s'ouvriront à Cahors, le 17 novembre 1873, sous la présidence de M. de Gauran, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

MM. Depeyre et Durrieu, juges au Tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. ROGUES.

Séance du 22 août.

La séance est ouverte à 2 heures. Sont présents tous les membres du conseil, sauf M. Demeaux, excusé.

M. le préfet assiste à la séance. M. Laborie, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal. Il est adopté.

M. le préfet donne lecture d'une lettre par laquelle, M. le ministre de l'intérieur fait connaître qu'il n'est pas possible de cette année du moins, de rattacher aux produits éventuels les sommes versées par les communes pour le traitement des malades indigents, ainsi que le conseil l'avait demandé sur la proposition de la commission départementale. M. le préfet ajoute, que ce n'est pas là, une fin de non recevoir absolue que le principe du versement des cotisations municipales à la caisse départementale a déjà été admis pour les aliénés et il engage le conseil à émettre le vœu que l'amélioration qu'il aurait voulu introduire dès cette année dans la comptabilité soit admise l'an prochain. Ce vœu est voté à l'unanimité.

M. Cambres, rapporteur de la commission des finances, expose que M. Mourgues demande la révision du décret qui lui a accordé une pension de retraite pour cause d'infirmités. M. Mourgues expose dans une lettre la série de prétendues vexations dont il aurait été l'objet, sous les précédentes administrations, et qui l'auraient mis dans la nécessité de demander sa retraite.

La commission a été unanime à penser qu'en présence d'un arrêté régulier basé sur un certificat de médecin constatant que les infirmités de M. Mourgues le mettaient dans l'impossibilité de continuer son service, il ne peut être admis à venir dire que ces infirmités n'existent pas, et que par suite, il y a lieu de rejeter purement et simplement sa demande. Ces conclusions sont adoptées.

M. le président donne lecture d'un certain nombre de vœux et de propositions qui ont été déposés sur le bureau du conseil, et dont le renvoi aux commissions compétentes est ordonné.

M. Bessières demande la parole, il dit que de nombreuses demandes de dégrèvement d'impôt foncier sur les pertes causées par les gelées du mois d'avril, avaient été forcloses comme tardives, alors que le délai pour les présenter était à peine expiré. Il appelle sur ce point l'attention de l'administration. Il ajoute que dans le département du Lot l'administration des contributions directes a soumis à la taxe entière les jardiniers des cultivateurs, tandis que dans les départements voisins elles ne supportent que la demi-taxe.

M. Cambres répond que la commission départementale s'était préoccupée de ces deux questions, et que notamment M. Brugalières en avait fait l'objet d'une interpellation à M. le préfet, et en avait obtenu l'assurance que les demandes de dégrèvement d'impôt pour cause de gelée seraient relevées de l'exécution trop rigoureuse qu'on leur avait fait encourir, et que en ce qui touche l'imposition des voitures, la question serait portée devant M. le ministre afin que le département du Lot ne fût pas traité autrement que ses voisins.

M. le préfet renouvelle les assurances qu'il avait données à M. Brugalières.

Sur le rapport de M. Sérager, au nom de la commission des finances, le conseil vote le sous-chapitre XIV du budget.

Article 1<sup>er</sup>. Solde des ouvrages exécutés en 1866 par le sieur Verdié, de Figeac, pour l'entretien de la route départementale n° 43. 231

Art. 2. Remboursement au département de la Gironde d'avances pour frais de transport, en 1870, d'indigents appartenant au Lot. 7 50

Art. 3. Remboursement à l'hospice de Figeac pour le service des enfants assistés (1<sup>er</sup> trimestre 1871). 409 50

Art. 4. Remboursement à la Corrèze de frais de transport d'indigents. 13 22

Art. 5. Remboursement au département de la Seine de frais de transport d'indigents (1<sup>er</sup> semestre de 1871). 73 68

Art. 6. Honoraires de M. Bonnefon, médecin des épidémies, à Gourdon. 201 »

Art. 7. Secours de route aux voyageurs indigents (avances faites par le receveur municipal de Limogne. 13 50

Art. 8. Remboursement au département de Seine-et-Oise d'avances pour transport d'indigents (4<sup>e</sup> trimestre de 1872). 16 54

Art. 9. Remboursement au département de l'Yonne d'avances faites pour le transport d'indigents (3<sup>e</sup> trimestre de 1872). 1 40

Art. 10. Frais de séjour à l'hospice de Cahors de malades syphilitiques pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1872. 598 80

Art. 11. Indemnité de déplacement de M. Laur vétérinaire. 60 »

Total du sous-chapitre. 1,626 45

Sur le rapport du même membre le Conseil vote le sous-chapitre XV.

§ 1<sup>er</sup>. Art. 1<sup>er</sup>. Frais de bureau de l'inspecteur d'académie. 500 »

Art. 2. Pour salles d'asile. 1,000 »

Pour cours d'adultes. 300 »

Pour autres dépenses de l'inst. prim. 4,159 »

Total à imputer sur les ordonnances du ministre de l'int. 2,957 »

§ 2. Pour concourir au service de l'instruction primaire. 53,418 49

Total du sous-chapitre. 58,375 49

Sous-chapitre XVI. — Pour réparations aux pièces cadastrales. 400 »

Sur le rapport de M. Pierre Dufour, au nom de la commission des finances, le conseil vote le sous-chapitre XI.

Art. 1<sup>er</sup>. Subvention à la Société d'agriculture du Lot. 4,000 »

Aux comices agricoles de St-Céré, Martel et Vayrac. 600 »

Total. 4,600 »

Sur l'article 2, M. Dufour expose qu'il a proposé d'ouvrir un crédit de 200 fr. pour l'établissement d'un concours hippique à Cahors; la commission a été partagée, mais il espère que le Conseil voudra bien donner cet encouragement à l'élevage du cheval dans l'arrondissement de Cahors. M. Calmels craint que l'établissement d'un concours hippique Cahors ne diminue l'importance de celui de Gramat.

(A suivre).

Le crime de St-Henri.

La lumière se fait autour du crime affreux de St-Henri. Les charges deviennent accablantes contre Taurisson. Les souliers de la victime, qu'on n'avait pu retrouver jusqu'ici, viennent paraître et il est découvert dans la paille d'un lit où le meurtrier avait couché, dans un village frontière du Lot. L'assassin perd de l'assurance et du cynisme des premiers jours.

La foire du 1<sup>er</sup> septembre, à Cahors, a été l'une des plus belles de l'année: 950 paires de bœufs y avaient été conduits, le plus grand nombre appartenant à des cultivateurs de la région; ceux destinés à la boucherie ont été vendus de 45 à 46 fr. les 50 k., poids vif. — 41 chevaux, 18 mulets et 28 ânes ont trouvé pour la plupart acquéreurs. 250 petits cochons ont été vendus de 10 à 60 fr., Sur 1,300 moutons ou brebis la plus grande quantité s'est vendue de 15 à 35 fr., ceux destinés à la boucherie ont été cotés de 0,75 à 0,80 c. le k., poids vif.

1,100 hectolitres de blés mis en vente à la Halle, 888 se sont vendus au prix moyen de 26 fr. 35 c. l'hectolitre; le maïs à raison de 16 fr.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« Les vendanges commencent demain dans une grande partie de l'arrondissement de Montpellier; les nouvelles qui nous arrivent sont

loin d'être bonnes sur la quantité. Une grosse moitié du département de l'Hérault ne fera pas plus d'une petite demi-récolte.

« A Mauquo, Candillac, Lansargues, la grêle; à Pérols, Villeneuve et Montpellier la pyrale; à Castries et un peu partout la gelée; à Assas et à Lunel le phylloxera sont les causes multiples de cette diminution de 5 ou 6 millions d'hectolitres sur la récolte, qui influera sensiblement sur les prix dans toute la France.

« La récolte dans les environs de Béziers et dans la plaine de l'Hérault sera en général un peu inférieure en qualité à celle de l'an dernier.

« Dans le Gard, on compte sur la moitié de la récolte de l'année dernière, qui était loin d'être bonne. Le phylloxera a entièrement détruit un tiers du vignoble du Gard et les deux autres tiers sont envahis à peu près partout.

PÈLERINAGE DE ROCAMADOUR.

C'est le 7 septembre que commencent les exercices de la retraite annuelle à Rocamadour. Ce sanctuaire, un des plus anciens pèlerinages du monde, attire spécialement l'attention des fideles, aussi le nombre des pèlerins augmente tous les jours.

Les fêtes de septembre, ordinairement si pieuses et si belles, seront rehaussées cette année par la présence de plusieurs archevêques et évêques. La station sera prêchée par un prédicateur distingué, M. l'abbé Pousset, chapelain de St-Genève. Nous espérons aussi que quelques-uns de NN. SS. les évêques voudront bien faire entendre leurs voix autorisées aux pèlerins qui seront heureux de profiter de leurs exhortations.

Voici le programme des fêtes :

Le 7, dimanche, à 5 heures du soir, réception des pèlerins à la chapelle de l'Hôpital.

La procession se rendra à l'église du Pèlerinage pour entendre le sermon qui doit ouvrir la retraite. La cérémonie se terminera par le salut du Saint Sacrement.

A 7 heures, réception des évêques à l'Hôpital.

Le lundi, des messes seront dites à toutes les chapelles du pèlerinage.

A 10 heures, messe pontificale célébrée par monseigneur l'archevêque d'Albi.

A 1 heure, réception des pèlerins de Souceyrc qui viennent offrir une bannière à Notre-Dame de Rocamadour.

A 2 heures, vêpres, sermon, salut.

A 7 heures, chant des litanies de la Ste-Vierge, salut. La journée se terminera par une procession aux flambeaux qui sera comme le bouquet de la fête.

A 7 heures et demie la procession sortira de la chapelle miraculeuse, et se mettra en marche au chant des hymnes et des cantiques. Elle suivra le capricieux et pittoresque sentier, nouvellement tracé à travers la montagne, pour se rendre sur la terrasse intérieure du château. Les remparts seront illuminés, les pèlerins se grouperont autour d'un autel de feu et de verdure surmonté de l'image de Marie. Après un chant exécuté en l'honneur de Notre-Dame de Rocamadour, les pèlerins recevront la bénédiction donnée par tous les évêques présents à la fête.

Mardi, à 6 heures, messe des Pèlerins de Souceyrc.

A 7 heures, réception des pèlerins du canton de Martel qui viennent aussi offrir à Notre-Dame de Rocamadour, une bannière, hommage de leur foi et de leur piété.

A 10 heures, messe pontificale, etc., comme la veille, les exercices seront à peu près les mêmes tous les jours de l'octave de la Nativité.

Le lundi 15, dernier jour de l'octave, une grande cérémonie de clôture terminera les exercices de la retraite.

Au moment où, de toutes parts, un concert de louanges et d'ardentes supplications s'élève vers le Ciel, le Quercy ne peut manquer de joindre son hommage et sa prière à ces touchantes manifestations, et témoigner publiquement sa reconnaissance et sa foi à Notre-Dame de Rocamadour. Les départements voisins qui nous envoient tous les ans de si nombreux pèlerins, seront fideles à leur pieuse dévotion. Aussi nous espérons que ces fêtes déjà si belles les années précédentes, recevront, cette année, des circonstances, un éclat tout particulier.

Nous annonçons, dans l'un de nos derniers numéros, la publication prochaine d'un poème de M. Léon Valéry. Nous donnons un extrait de cette production, qui retrace la mort des trois archévêques de Paris, assassinés : Affre, Sibour, Darboy. C'est de Mgr Affre et des trois



LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

journées de juin 1848, qu'il s'agit dans les vers qu'on va lire : (1)

Français, où courez-vous?... pourquoi ces cris derage,  
Ces drapeaux lacérés, ces bataillons épars ?  
Quels périls, quel affront arment votre courage ?  
Un ennemi puissant est-il sous vos remparts ?  
Non ! mon œil cherche en vain l'Étranger à combattre ;  
Et jamais, dans ses jours de sanglantes fureurs,  
Paris encor ne vit la lutte opiniâtre  
Dérouler le tableau de plus sombres horreurs !...

Que faisiez cependant votre philanthropie,  
Agitateurs d'hier, qu'on vous cherchât en vain ?  
Bâtissez-vous dans l'ombre une riche utopie  
A jeter en pâture au peuple souverain ?...  
Vous saviez en héros aborder la tribune,  
Préparer nos malheurs par d'orangeux débats ;  
Mais l'heure, pour paraître, était inopportune :  
Pour affronter la mort vous n'étiez pas soldats !

Il n'était pas soldat, ce prélat magnanime,  
Que je vois au milieu des groupes menaçants !  
Il n'était pas soldat ; mais la foi qui l'anime,  
Dont vous n'entendez pas les sublimes accents,  
Lui dit que du troupeau que le ciel lui confie  
Le pasteur vigilant doit être le soutien !  
Il n'était pas soldat, lui qui se sacrifie ;  
Il n'était pas soldat... mais il était chrétien !...

Et, devant ce tableau d'immenses funérailles,  
Que sonnait dans les airs le sinistre tocsin,  
Il sentit de pitié tressaillir ses entrailles...  
Le voyez-vous ?... La croix rayonne sur son sein...  
En vain autour de lui gronde la fusillade :  
Parmi les cris de mort, sous le feu meurtrier,  
Il s'avance ! Et, debout sur une barricade,  
Il montre aux combattants le rameau d'olivier ! (\*)

« Peuple ! à ma voix prête l'oreille :  
Je viens au nom d'un Dieu de paix,  
Qu'en vos cœurs la pitié s'éveille !...  
Est-il donc trop de sang français,  
Pour le répandre dans le crime ?  
Mais s'il vous manque une victime,  
A votre courroux insensé  
Ma vie aujourd'hui s'abandonne :  
Prenez mon sang, je vous pardonne,  
Et qu'il soit le dernier versé !... »

Il parlait !... Du sein de la foule  
Un cri d'effroi s'est échappé ;  
L'éclair a brillé, le sang coule,  
Et le prélat tombe frappé !...  
Dans les cœurs la fureur redouble,  
L'enfer rugit, le ciel se trouble ;  
Sur Paris, d'échos en échos,  
S'étend une rumeur immense :  
Partout le combat recommence  
Et le sang ruisselle à grands flots !...

Ah ! suspends un instant la lutte meurtrière,  
Peuple ! viens à ses pieds apporter la prière  
Ou recueillir, du moins, son éternel adieu !...  
Ne crains pas d'approcher de sa funèbre couche :  
Vois ! le pardon est sur sa bouche ;  
Ton bonheur est son dernier vœu.

Le reconnaissez-vous, à son heure suprême,  
Celui qui sur vos fronts répandait le saint Chrême,  
Qui sut vivre pour vous et pour vous sut mourir ?  
Le reconnaissez-vous, la main qui, dans vos fêtes,  
Se levait pour bénir vos têtes,  
Et se baissait pour secourir ?...

Le souvient-il, Paris, du gracieux visage  
Qui souriait à tous et qui, sur son passage,  
Faisait naître l'espoir en semant le bienfait ?...  
Pauvres, vous souvient-il de votre providence ?  
Pour trancher sa sainte existence,  
O Paris, que t'avait-il fait ?

Honte à toi, ville des fêtes,  
Des meurtres et des tempêtes,  
Où tes saints et tes prophètes  
Trouvent la mort et l'affront !  
A ton tour, gémis et pleure !  
Le glaive vengeur t'effleure,  
Et pour toi va sonner l'heure  
Où les châtiments viendront !

Mais, plutôt, de ta vengeance,  
Seigneur, détourne les traits !  
Qui peut sonder la clémence  
Et pénétrer les secrets ?  
Ah ! sans doute, Dieu propice,  
Il fallait à ta justice  
Quelque immense sacrifice,  
Pour sauver notre drapeau ;  
Et ta bonté tutélaire,  
Opposée à ta colère,  
Prit, comme sur le Calvaire,  
Le pasteur pour le troupeau !

LEON VALÉRY, de Lalbenque.

(1) Ce Poème, qui ne sera pas mis en vente, parviendra aux seuls souscripteurs qui en feront la demande à l'auteur, à Cahors ; prix 1 fr. (en timbres postes), 64 pages.

(\*) C'est le rameau d'olivier à la main, qu'il fut frappé.

Malgré les railleries qui accueillent d'ordinaire de semblables créations, quelques hommes éclairés ont organisé à Cahors une Société des Etudes qui compte aujourd'hui plus de 150 membres.

Cette Société affirma son existence et fit connaître son but à la séance publique qu'elle donna le 24 mai dernier. Elle avait ouvert un concours littéraire ; et tout le monde se souvient encore des chaleureux applaudissements qui accueillirent, et c'était justice, les pièces de vers couronnées.

Aujourd'hui elle produit une œuvre plus complète et plus sérieuse : elle publie son premier Bulletin. Nous l'avons lu, toujours avec intérêt, souvent avec plaisir, et ce qui nous a surtout frappé dans cette publication, c'est la variété des travaux qui y sont insérés. La Société des Etudes du Lot n'a pas voulu s'attirer le reproche qu'on adresse souvent, et avec raison, aux Sociétés savantes de province, de servir de piédestal et de tribune à quelques individualités.

Nous allons analyser rapidement ce volume, et dire en toute franchise ce que nous en pensons.

Nous trouvons d'abord — à tout seigneur tout honneur — un court avant-propos dans lequel le président de la Société expose en fort bons termes ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle est dans l'intention de faire. Il termine par un appel à tous les hommes d'étude et répète à leur intention le mot de l'Evangile : Frappez et on vous ouvrira.

Viennent ensuite, complément indispensable d'un premier Bulletin, les statuts et la liste des membres ou nous rencontrons avec satisfaction de nombreux représentants de l'administration, du clergé, du barreau, de l'université. Ici plus de divergences d'opinions ou d'intérêts, tous sont unis dans une même pensée, tous concourent à la même fin, sont poussés par le même sentiment, l'amour du pays : *Omnibus unus amor patrie*...

La liste des membres est suivie de la liste des mémoires et travaux lus ou présentés aux séances. Nous y remarquons plus de noms que nous n'aurions espéré. Trente membres au moins ont lu dans les différentes réunions près de quatre-vingts travaux d'histoire, d'archéologie, de littérature et de sciences. L'un surtout, l'honorable M. Malinowski, avec une ardeur toute juvénile, semble prendre à tâche d'entretenir le feu sacré. Nous aurons à nous occuper plus loin de son intéressante étude archéologique, mais nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage en passant à l'activité dévorante de cet infatigable travailleur. Qu'il nous permette cependant un conseil respectueux.

Au lieu d'éparpiller, c'est le mot propre, sur une foule de sujets les forces de son intelligence et de sa volonté, pourquoi ne pas s'appliquer à une seule science, ne pas concentrer tous ses efforts sur un seul objet. On ne doit quitter une étude scientifique ou archéologique qu'après en avoir tiré tout le parti possible, qu'après l'avoir épuisée. Et est-il possible de le faire quand on s'occupe à la fois d'histoire, de géographie, de paléontologie, etc. ? Cette légère critique ne nous empêchera pas de reconnaître qu'après avoir été un des fondateurs de la Société, M. Malinowski en est resté une des plus fermes colonnes. La simple nomenclature de ses travaux suffit amplement à le démontrer.

L'avant-propos de M. L. Ayma nous a fait connaître le but scientifique de la Société ; il restait à nous faire connaître son but moral, la fin qu'elle se propose au point de vue philosophique. Il appartenait à M. de Blaviel de faire ressortir avec la simplicité lumineuse de son style que la Société doit contribuer dans la mesure de ses forces à relever cette noble France « d'autant plus aimée qu'elle est plus malheureuse, » et s'attacher avant tout à faire connaître, à faire aimer la vérité.

Après la philosophie, l'histoire. Un ancien directeur des contributions directes, qui occupe aux travaux de l'esprit les loisirs de sa retraite, s'est chargé de nous faire connaître les anciens seigneurs et les coutumes d'une des villes les plus renommées de notre département. C'est de Luzech qu'il s'agit. En bon patriote, M. Bessières nous présente Luzech comme l'antique Uxellodunum. C'est l'opinion de M. Alfred Jacobs et du général Creuly. Nous avons lu des

travaux publiés depuis les investigations de ces savants, et de leur lecture il est résulté pour nous que la question n'était pas encore éclaircie : *adhuc sub judice lis est*. Mais nous ne voulons pas renouveler ce débat, nous signalons seulement la chose à la Société des Etudes. M. Bessières nous donne la liste des barons de Luzech. Nous aurions voulu plus de détails. La lecture du mémoire en aurait été, je ne dirai pas plus attrayante, mais plus facile. Pour mener à bonne fin ce travail qui témoigne d'une vaste érudition et de recherches consciencieuses, M. Bessières a consulté tous les auteurs qui ont écrit sur le Quercy. C'est une œuvre sérieuse et qui sera lue avec profit. Ce n'est d'ailleurs qu'une introduction aux *Coutumes de Luzech* qui seront publiées par le même auteur dans les prochains Bulletins de la Société.

En traitant ce sujet, M. Bessières a donné un exemple qu'il faudrait imiter. De quel jour n'éclaircirait-on pas notre histoire locale en faisant le même travail dans toutes les anciennes seigneuries ? Il ne manque pas dans le Quercy de noms dignes d'attirer l'attention de l'historien ; et ces études diverses, ces monographies variées seraient d'un précieux secours pour celui qui voudrait juger les choses de plus haut et pourrait de ces différentes parties faire un ensemble majestueux. C'est pour cela que nous aurions voulu plus de détails ; car, en histoire, rien n'est inutile et nous n'avons pas besoin de répéter ici que les plus grands effets proviennent souvent des plus petites causes.

Il s'agit maintenant des beaux-arts. Un juge compétent en ces matières, M. Alexandre Calmels, reprend sa thèse favorite : l'établissement d'un Musée à Cahors. Dans un mémoire fort intéressant et fort instructif, il se plaint avec raison de l'indifférence qu'on a de tout temps témoignée dans notre pays pour les monuments historiques. Il rappelle, mais trop brièvement, la démolition des Cadourques. Il aurait dû protester avec plus d'énergie contre cet acte de vandalisme.

Après avoir parlé de l'utilité du Musée, M. Calmels démontre combien il serait facile et peu dispendieux de l'organiser, et demande le vieux Palais de Justice pour y recueillir et y concentrer tout ce que notre département pourrait fournir de remarquable. Malheureusement la municipalité semble peu disposée à céder cet édifice qui ne saurait être cependant mieux utilisé. La Société des Etudes, si nous en croyons ce qu'on nous a rapporté, n'a pas pu y obtenir un petit coin ; il nous semble pourtant que l'édilité cadourcienne n'aurait fait que son devoir en donnant une faible marque d'intérêt et de bienveillance à une compagnie appelée à rendre de grands services au pays. C'est grâce à la Société des Etudes, à l'initiative, aux efforts éclairés de quelques-uns de ses membres que le dernier concours régional a été rehaussé par une brillante Exposition artistique ; c'est encore grâce à elle qu'un commencement de Musée s'organise en ce moment.

Le mémoire de M. Calmels n'a pas peu contribué à ce résultat. Il y a bien quelques longueurs, quelques détails sur lesquels il s'appesantit peut-être avec trop de complaisance, mais ce n'en est pas moins une œuvre de goût et de mérite.

M. Ayma nous entretient ensuite du patois *Quercyain* (?) et de ses rapports avec la langue celtique. M. Ayma veut nous prouver que notre patois n'est pas un langage corrompu, mais bien une langue *sui generis*, ayant son lexique propre et sa grammaire, bien antérieure au latin et ayant même servi à former beaucoup de mots latins.

Il n'existe pas pour M. Ayma de langue romane, et par conséquent nos patois ne sont pas comme on l'avait cru jusqu'ici, des dialectes de la langue romane.

Nous ne savons pas ce qu'il y a de fondé dans cette assertion, et nous attendons pour nous prononcer, que l'auteur ait publié en entier ce travail, qui soulève des questions philologiques du plus haut intérêt.

M. Malinowski nous décrit maintenant des objets antiques découverts à Cahors en 1872. Une statuette de sanglier trouvée dans la rue de la Rivière du Pal, fournit au savant professeur l'occasion d'une instructive dissertation, sur l'importance de Cahors à l'époque gallo-romaine, et sur l'usage et la destination de ces statuettes. M. Malinowski établit que le sanglier servait d'enseigne à nos ancêtres. Nous encourageons nos lecteurs à parcourir ce mémoire court, mais bien nourri d'idées et de faits.

Le travail de M. Malinowski est suivi d'un petit article où M. Paul de Fontenilles expose

ses idées sur la manière d'écrire les statistiques communales. Si ces idées étaient mises en pratique, il ne serait plus difficile d'écrire l'histoire de pays, on aurait entre les mains tous les documents nécessaires. Mais M. de Fontenilles ne demande-t-il pas quelquefois l'impossible ? Où trouver, comme il le voudrait, les plus minutieux détails sur la commune et la paroisse quand les archives manquent dans beaucoup de localités, quand la plupart des églises n'ont plus les registres de baptême, de mariage et de sépulture avant 1789 ?

Dans un bulletin de société savante, une assez large part doit être réservée aux documents historiques. La Société des Etudes du Lot l'a bien compris.

Un professeur du lycée d'Albi a découvert dans les archives de cette ville, trois pièces relatives à l'Université de Cahors. Une surtout, la protestation du conseil Albigeois contre la suppression de cette Université, est curieuse à tous les points de vue et sera consultée avec fruit par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de l'instruction dans notre pays. M. Baudel a fait une heureuse trouvaille avec cette importante délibération.

M. Louis Combarieu aurait manqué à tous ses devoirs d'archiviste et de membre de la Société, s'il n'avait donné au Bulletin, quelques extraits de la collection dont la garde lui est confiée. Deux lettres du roi Charles VIII, relatives à un conflit entre l'évêque et les bourgeois, une lettre du comte de Foix, et la relation d'un procès de sorcellerie au XVII<sup>e</sup> siècle donnent à la publication de la Société, une véritable importance. C'est de ce côté qu'elle doit diriger ses principaux efforts. Qu'elle s'attache à *déterrer* les vieux manuscrits et elle ne tardera pas à conquérir une bonne place parmi les académies de province.

Le Bulletin aurait été incomplet sans quelques observations scientifiques. M. le docteur Lebœuf, expose un cas fort intéressant de Kyste acéphalocyste. Nous ne sommes pas médecin et pour qu'on ne vienne pas nous dire : *Ne sutor ultra crepidam*, nous dirons seulement de ce travail qu'il nous a fort intéressés.

Comment parler de poésies après un kyste acéphalocyste ? Il le faut cependant. La poésie est représentée par trois petites pièces sans prétention : une improvisation de Jasmin adressée à la ville de Cahors, une pensée poétiquement exprimée par M. Ayma et un récit de M. Baudel, intitulé : *Tentation*. Nous avons été fort étonné de ne pas voir figurer parmi les poètes de la Société, M. Léon Valéry. Nous nous attendions à lire quelques-uns de ses vers. Sans doute, les nombreuses occupations qui l'ont obligé à se démettre de ses fonctions de président, l'ont empêché de produire quelque ode or, quelque élégie comme il sait si bien les faire. C'est une excuse que nous acceptons pour cette fois, mais pour cette fois seulement ; et nous espérons bien que le prochain Bulletin ne se publiera pas sans des vers de M. Valéry. Il le doit et à lui-même, et à la Société.

Le Bulletin est complété par un recueil de proverbes quercynois, précédé d'une savante introduction.

On le voit par cette rapide et insuffisante analyse, le premier recueil de la société se recommande par sa variété et son intérêt. Nous engageons tous les amis des lettres, tous les bons quercynois à encourager cette tentative et à se procurer cette publication.

Un jeune homme, ayant professé un cours supérieur de Français, demande un emploi. S'adresser au bureau du Journal.

Avis.

M. le maire d'Ussel, prévient le public, que la foire d'Ussel qui devait avoir lieu le 7 septembre sera tenue le 6.

Il a été créé à Ussel deux nouvelles foires, une le 19 novembre et l'autre le 28 mai.

Les dernières foires d'Ussel ont été belles. Il y a eu beaucoup de bestiaux, d'acheteurs et il s'y est fait beaucoup d'affaires.

Bourse de Paris.

Paris, 4 Septembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,70
— 4 1/2 p. %	83,30
— 5 p. %	91,70
— 5 p. %	91,27



Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsçière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalsçière du Barry et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cer-

veau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc. Cure n° 69,924. Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) - le 10 janvier. Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalsçière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus. DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine.

En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsçière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalsçière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. A l'exposition universelle de 1867, 14 membres sur 15 dont se composait le jury international, ont accordé la médaille d'or à Philippe H. HERZ, neveu et C<sup>o</sup>. M. J. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, Toulouse.

**Crédit foncier de France.**  
Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier. On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr. Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layou.

A céder de suite pour cause de départ

La **LIBRAIRIE** religieuse, classique et littéraire DE **CALMETTE, FILS.** MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays. Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie  
**Questionnaire des examens du volontariat**, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. . . . . 1 fr. »  
**Manuel des aspirants au volontariat**, par BOURSIN, 1<sup>re</sup> partie agriculture. — 1 vol. in-12. . . . . 2 fr. »  
**Manuel des aspirants au volontariat**, par BOURSIN, 2<sup>e</sup> partie Commerce. — 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. »  
Papeterie. — Commission en librairie.  
Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

**LA NATIONALE**  
**COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE**  
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18  
Anciennement **COMPAGNIE ROYALE**  
Fonds de garantie: 140 millions.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>M. BOURCERET</b> (F.), ancien Banquier, propriétaire, Président du Conseil.	<b>M. Clausse</b> (Gustave), Propriétaire.
<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>M. Demachy</b> , de la Maison F.-A. SEILLIERE, Banquiers.
<b>M. La Panouse</b> (le Comte de), Propriétaire.	<b>M. Vuitry</b> , ancien Ministre président du Conseil d'Etat.
<b>M. Davillier</b> (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.	<b>M. Le Lasseur</b> , de la Maison PÉRIER frères, Banquiers.
<b>M. Lefebvre</b> (François), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.	<b>M. Pillet-Will</b> (le Comte Frédéric), Banquier, Régent de la Banque de France.
<b>M. Mallet</b> (Henri), de la Maison MALLET frères et C <sup>o</sup> , Banquiers.	<b>CENSEURS.</b>
<b>M. Hottinguer</b> (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.	<b>M. Denormandie</b> , Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.
<b>M. de Waru</b> (A.), ancien Régent de la Banque de France.	<b>M. Moreau</b> (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.
<b>M. André</b> (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.	<b>M. Archéacon</b> (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.
<b>M. Rothschild</b> (le Baron Gustave de), Banquier.	<b>DIRECTEUR.</b>
<b>M. Lutscher</b> (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et C <sup>o</sup> , Banquiers.	<b>M. ONFROY</b> (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré  
**PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE**  
Participation dans les bénéfices de la C<sup>o</sup>  
Augmentation du revenu  
**PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie. . . . .	22,327,263 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. . . . .	118,492,911 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bench, Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
**De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.**  
**PRIX: 1 FRANC.**  
Chez M. Layou, rue du Lycée, à Cahors.

**AVIS IMPORTANT**

**JULHIA**

Fondeur, à Cahors (Lot)

**Fabricant de grenaille fonte de chasse.**  
Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :



**EN VENTE**

**CHEZ TOUS LES LIBRAIRES**  
**TRAITÉ GÉNÉRAL**

**PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS**

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS  
**dans le Quercy**  
PAR **M. MALINOWSKI**

**UN BEAU VOLUME**  
**avec une Carte du Lot et les coupes géologiques**  
**Prix: 5 fr.**



**ENGRAIS RICHE** DE **BONDY**  
de la Compagnie Anglaise des Engrais  
DOSAGE GARANTI  
5 à 60/0 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable  
Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy  
FACILITÉ DE PAIEMENT  
TR. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

• **ÉDOUARD PRIVAT**, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
PAR **DOM CL. DEVIC** ET **DOM J. VAISSETE**

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR  
Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,  
Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères élzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.  
ONT PARU: La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.  
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.  
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.  
On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.  
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.  
Et dans les bureaux du Journal du Lot.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**MARIE BLANC**  
FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

**Crédit Foncier DES ÉTATS-UNIS**

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY)  
Le crédit foncier des Etats-Unis placé en ce moment la 3<sup>e</sup> série de ses obligations 6 % remboursables en 50 ans par amortissement annuel.  
Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.  
Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1<sup>er</sup> avril dernier: ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts à raison de 8 centimes par jour à partir du 1<sup>er</sup> avril.  
La Société générale, 54 et 56, rue de Provenance, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous les guichets de Paris, des départements et de l'étranger.